

Avis voté en plénière du 28 novembre 2017

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Alors que la France s'apprête à accueillir le One Summit Planet dans quelques jours marquant le deuxième anniversaire des Accords de Paris, ce projet d'avis répond à la nécessaire priorité de redéfinir l'approche entre l'Etat et les collectivités locales pour lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique.

Si depuis plusieurs années, les compétences des territoires se sont traduites par une volonté de décentraliser la mise en œuvre des politiques en faveur de la transition écologique, les actions locales se sont aussi diluées par la multiplicité et la complexité des schémas de planification.

Comment déployer un cadre uniforme et descendant sans prendre en compte les spécificités de chacune de nos régions ?

En effet, les défis de ré-industrialisation que doivent relever la région des Hauts-de-France ne peuvent être les défis de la Communauté urbaine de Montpellier ni ceux des Outre-mer.

C'est pourquoi, le contrat de transition écologique et solidaire doit permettre de libérer les initiatives territoriales par un outil simplifié, transversal mais surtout co-construit avec les acteurs locaux.

Autrement-dit, l'objectif, ne doit plus consister à définir un cadre national dans lequel les territoires doivent se fondre mais d'évaluer les dispositifs existants pour construire des projets qui répondent aux besoins et aux spécificités de chaque territoire.

Alors que se déroule actuellement un exercice participatif réunissant élus, socioprofessionnels mais surtout les citoyens, les Outre-mer posent déjà un diagnostic sur les plans et/ou schémas existants.

Ainsi, à l'issue des Assises des Outre-mer, le Gouvernement disposera alors d'un état des lieux sur lequel il devra nécessairement s'appuyer pour construire les futurs cadres d'action, avec un fléchage budgétaire et un volet en faveur de l'emploi.

De plus, il faut également appeler les collectivités d'Outre-mer qui disposent de pouvoir normatif à se saisir pleinement des prérogatives qui leurs sont reconnues par la Constitution pour adapter le cadre législatif national aux réalités locales.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver mais c'est ce que nous allons faire » et pour compléter cette citation de Bergson, il faut ajouter de ce que nous devons faire car « la nature ne négocie pas avec les hommes, nous devons nous adapter à elle ».

Ces mots du secrétaire général des Nations Unies sont d'autant plus justes que les Outre-mer savent combien la responsabilité de chacun à son niveau est d'agir vite.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.